

Laurendeau, Pelletier & Pelletier

CHARLES LAURENDEAU, C. R.
HORMISDAS PELLETIER, C. R.
ALPHONSE S. PELLETIER, L. L. L.

AVOCATS

EDIFICE DE LA BANQUE D'HOCHELAGA

97, RUE ST-JACQUES

L. 255

Montréal, 4 Février 1909

M. J. A. Chauret,
Sec-Trés,
C.M.C.J

Ste. Geneviève,

Co. Jacques-Cartier

Cher Monsieur:-

**RE: BRAYER DIT ST. PIERRE VS CORPORATION DU COMTE
DE JACQUES CARTIER**

Cette cause est inscrite sur le rôle pour le 8
février courant.

Vous m'avez déjà fourni copie des pièces dont
nous avons besoin en cette affaire. Néanmoins, vous voudrez être
présent avec votre livre des minutes et votre dossier en cette
affaire.

Votre tout dévoué,

A. Pelletier

B.B.

H.P/B.

Cours Supérieur
de
Montréal -

Laurendeau, Pelletier & Pelletier

CHARLES LAURENDEAU, C. R.
HORMISDAS PELLETIER, C. R.
ALPHONSE S. PELLETIER, L. L. L.

AVOCATS

EDIFICE DE LA BANQUE D'HOCHELAGA

97, RUE ST-JACQUES

L. 632

Montréal, 26 Mars 1909.

M. J. A. Chauret,
Sec-Trés. C.M.C.J.C.

Ste. Geneviève,

Co. Jacques-Cartier.

Cher Monsieur:-

**RE: BRAYER dit ST. PIERRE VS LA CORPORATION DU
COMTE DE JACQUES CARTIER.**

J'ai le plaisir de vous informer que jugement vient d'être rendu par l'Honorable juge Tellier, renvoyant l'action des demandeurs avec dépens, contre eux.

Votre tout dévoué,

Laurendeau, Pelletier & Pelletier

H.P/B.